
Adresse de la société populaire de la commune de Douge (Eure-et-Loir), lors de la séance du 11 frimaire an III (1er décembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de la commune de Douge (Eure-et-Loir), lors de la séance du 11 frimaire an III (1er décembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 351;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19993_t1_0351_0000_16

Fichier pdf généré le 15/07/2019

tion du peuple, en rendant aux arts et aux sciences leur splendeur, la vie au commerce, à l'industrie son activité, et à affermir par l'organisation de l'instruction publique les principes de la liberté, de l'égalité, l'amour des vertus et des lois.

Mention honorable, insertion au bulletin (27).

25

Les citoyens composant la société populaire de Pont-de-Vaux [Ain], félicitent la Convention sur son adresse au Peuple français, reçue avec enthousiasme, disent-ils: ils applaudissent au triomphe de la vertu sur le vice, sur l'appui que le patriote pur trouvera désormais dans les lois; la justice et la probité n'étant plus de vains mots: ils rendent des actions de grâces à la Convention nationale de leur avoir envoyé le représentant du peuple Boisset, qui leur a prêché l'amour de la patrie, de la liberté, de l'égalité, l'union et la concorde.

Mention honorable, insertion au bulletin (28).

26

Des citoyens de la société populaire de Varzy, département de la Nièvre, félicitent la Convention sur son adresse au Peuple français, et sur les principes sages et sublimes qui y sont renfermés; ils l'invitent à continuer ses glorieux travaux, à déjouer les manœuvres des terroristes, des anarchistes qui tenteroient encore de relever leur système d'oppression et de mort; ils annoncent que le Robespierisme avoit des ramifications jusques dans le district de Clamecy, et que la présence d'un représentant du peuple dans leur contrée seroit nécessaire pour y organiser les administrations.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Sûreté générale (29).

27

Le maire de la commune d'Auch, département du Gers, et un administrateur du département, donnent connoissance à la Convention, des mouvements d'allégresse qu'a produits sur les habitants de leur commune la lecture de son adresse au Peuple

(27) P.-V., L, 219.

(28) P.-V., L, 219-220.

(29) P.-V., L, 220.

français, et de l'invitation que les habitants de cette commune font à la Convention de rester à son poste jusqu'à ce qu'une paix glorieuse ait fixé les intérêts de la nation.

Mention honorable et insertion au bulletin (30).

28

Les membres composant le comité révolutionnaire de Montagne-sur-Aisne [ci-devant Sainte-Menehould], département de la Marne, applaudissent avec transport aux principes sublimes que la Convention nationale a développés dans son adresse au Peuple français. Ce chef-d'œuvre de sagesse et de raison, disent-ils, n'a pu rien ajouter à notre amour, à notre respect et à notre entier dévouement pour la Convention nationale, mais il nous a pénétrés de joie et d'admiration, et en le lisant, nous nous sommes écriés: *La République est sauvée! vive la Convention nationale!* Ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (31).

29

Les citoyens composant la société populaire d'Épinay [Piney], département de l'Aube, écrivent à la Convention que son adresse au Peuple français a été accueillie au milieu des transports et des applaudissemens universels de leurs concitoyens; ils invitent les législateurs à rester à leur poste, et à continuer de faire triompher la justice au lieu de la terreur.

Mention honorable, insertion au bulletin (32).

30

Les citoyens composant la société populaire de la commune de Douge (33), département d'Eure-et-Loir, félicitent la Convention sur son adresse au Peuple français, et sur son décret relatif aux sociétés populaires.

Mention honorable, insertion au bulletin (34).

(30) P.-V., L, 220.

(31) P.-V., L, 220-221.

(32) P.-V., L, 221.

(33) Il n'existe aucune commune de ce nom dans le département mentionné. S'agit-il de Dangeau?

(34) P.-V., L, 221.